

DERMAFUTURA propose et impose

Cette consommatrice est remontée contre les pratiques de la société suisse **DERMAFUTURA** (*témoignage du 10 mars 2016*): « *Le télémarketing a duré 53 minutes pour me faire croire que je pouvais essayer gratuitement leur crème. Mais, dans les conditions générales de vente de leur site, tout produit ouvert est considéré acheté et donc non remboursé.* »

La cliente s'est donc retrouvée avec un colis non sollicité et une facture de 70,64 € à régler : elle a refusé tout paiement et attend un bon de retour pour réexpédier le colis.

Le **Réseau anti-arnaques** est toujours surpris par le nombre de professionnels qui vous sollicitent pour vous indiquer qu'ils n'ont rien à vendre.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

